

**Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros**

A R R E T E

**Portant interdiction de circulation sur
une partie de la rue de Prat Cotel
du 13 au 22 décembre 2023**

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de Lannion-Trégor Communauté – service Eaux et Assainissement, en date du 5 décembre 2023

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la rue de Prat Cotel, au niveau de la parcelle cadastrée BK 51, pendant les travaux de création de branchements d'eau potable et d'eaux usées, entre le 13 et le 22 décembre 2023

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la rue de Prat Cotel, au niveau de la parcelle BK 51, pendant les travaux de création de branchements d'eau potable et d'eaux usées, entre le 13 et le 22 décembre 2023

Article 2 : Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 3 : Les véhicules seront déviés par la rue de Roudouanton

Article 4 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation et la déviation correspondante, sera mise en place par les services de Lannion-Trégor, Communauté, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 13 décembre 2023

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- Lannion-Trégor Communauté – Service Eau & Assainissement

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 11 décembre 2023

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 11 décembre 2023





22700 SAINT-QUAY-PERROS
«Le calme à deux pas de la mer»



© les contributeurs d'OpenStreetMap

Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; millésime 2021